

Compte-rendu du Conseil Communautaire du Lundi 09 Janvier 2017

Etaient Présents :

René AGUETTAZ, Michel BOUVIER, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Christiane BRUNET, Eve BUEVOZ, Lucienne BULLE, Christine CARREL, Henri CARREL, Jean-François CLARAZ, Georges COMMUNAL, Christiane COMPAING, Eric COVAREL, Jean-François DUC, Marie-Christine DUC, Thierry DUFRENOY, André DURAND, Christiane FAVRE, Sylviane FLORET, Bernard FRISON, Marc GIRARD, Serge JOLY, Françoise LESTRAT (suppléante), Jean-Claude MESTRALLET, Jean-Claude MONTBLANC, Yannick MUNIER, Gilbert NAJAR, Jean-Claude NICOLLE, Annie OLEI, Maurice PICHON, Etienne PILARD, Michel RAVIER, Remy SAINT GERMAIN, Eric SANDRAZ, Béatrice SANTAIS, Jacqueline SCHENKL, Sylvie SCHNEIDER, Sandrine SIMON, Michel SYMANZIK, Franck VILLAND.

Avaient donné pouvoir :

Bernard CHASSANDE-BARRIOZ a donné pouvoir à Jean-Claude NICOLLE
Martine BANNAY CODET a donné pouvoir à Christine CARREL
Yves PAVILLET a donné pouvoir à Gilbert NAJAR
Alain RIBEYROLLES a donné pouvoir Marie-Christine DUC
Anne-Sophie BOUE-PIZZALE donne pouvoir à Michel BOUVIER
Catherine GASCOIN donne pouvoir à Rémy SAINT GERMAIN

Etaient absents et/ou excusés : Carlo APPRATI, Régis BARBAZ, Marie-Claude BARBIER, Hervé BENOIT, Jean-Loup CREUX, Richard DESCHAMPS-BERGER, René DIJOURD, Marc DUPRAZ, Virgile FIELBARD, Magali GRANGEAT, Isabelle JARRIAND, Stéphane LANNEZ, Yannick LOGEROT, Denise MARTIN, Jean-François QUESNEL, Jean-Paul RATEL, Alain SIBUE.

Secrétaire de séance : Rémy SAINT GERMAIN

1- Désignation des représentants de la Communauté de Communes Cœur de Savoie au Syndicat mixte Arc-Isère

Rapporteurs : Béatrice SANTAIS et Jean-Claude MONTBLANC

Suite à l'application de la loi Notre, le Département a perdu sa clause de compétence générale et l'exercice de la compétence développement économique a été confié au EPCI et aux régions. Le Département de la Savoie ne pouvait plus, à compter du 1^{er} janvier 2017, être membre de syndicats mixtes à vocation économique. Pour cette raison, le Préfet de la Savoie, par arrêté du 26 décembre 2016, a modifié les statuts du syndicat mixte Arc-Isère.

Ce syndicat mixte était constitué, jusqu'au 31 décembre 2013, du Département de la Savoie, de la commune de Saint Pierre d'Albigny, et des communautés de communes Porte de Maurienne et Gelon/Coisin, puis du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, du Département et des communautés de communes Porte de Maurienne et Cœur de Savoie.

Les nouveaux statuts prévoient que les deux structures intercommunales seront les seuls membres du syndicat mixte Arc-Isère modifié. Chaque membre comptera 5 délégués.

Il est proposé, pour Cœur de Savoie, que la communauté de communes soit représentée par un délégué de chacun des 4 secteurs la composant et d'un représentant de la commune support, Bourgneuf.

Pour mémoire, elle était représentée, jusqu'au 31 décembre 2016, par Jean-Claude Mont-Blanc, René Aguetz et Michel Bouvier.

Il est proposé d'élire, comme délégués de la communauté de communes Cœur de Savoie au Syndicat Mixte Arc-Isère :

- Jean-Claude Mont-Blanc, délégué sortant, Vice-Président à l'économie, représentant du secteur de La Rochette
- René Aguetz, délégué sortant, représentant du secteur de Chamoux
- Michel Bouvier, délégué sortant, représentant du secteur de Saint Pierre d'Albigny
- Béatrice Santais, représentante du secteur de Montmélian
- Aimé Henriquet, représentant de la commune de Bourgneuf.

En application des dispositions de l'article L.2121-21 al 3 du CGCT, le conseil étant d'accord à l'unanimité, pour déroger au principe de désignation à bulletin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité moins 2 abstentions (Christiane BRUNET, Sandrine SIMON).

- **Désigne les 5 représentants de la Communauté de communes Cœur de Savoie au Syndicat mixte Arc-Isère, comme indiqué ci-dessus.**

DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

Madame la Présidente donne lecture des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire et rendues exécutoires depuis **le 06 Décembre 2016**

- **Décision n°103-2016** du 06 Décembre 2016 relative à la convention de mise à disposition de Madame Patricia PAVIE auprès de l'association « La Petite Maison » pour une durée d'un an à compter du 1er Septembre 2016.
- **Décision n°104-2016** du 12 Décembre 2016 relative à des emprunts auprès de l'organisme bancaire La Banque Postale d'un montant de 1 440 000 euros destiné pour une part au budget annexe Bâtiments Relais pour 670 000 euros et d'autre part au budget annexe zones d'activités pour 770 000 euros, pour le financement des investissements de l'exercice 2016 et le refinancement d'un prêt à court terme de 700 000€.

- **Décision n°105-2016** du 12 Décembre 2016 relative au refinancement d'un prêt de 248 412, 98 euros auprès de l'organisme bancaire La Banque Postale.
- **Décision n°106-2016** du 15 Décembre 2016 relative à la convention concernant les versements financiers entre la Communauté de Communes Cœur de Savoie et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Savoie relative au remboursement des dépenses leur revenant pour l'année 2016 et les années suivantes.
- **Décision n°107-2016** du 20 Décembre 2016 relative à l'institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de la Communauté de Communes pour certaines dépenses liées au fonctionnement du Parc d'activités Alpespace.

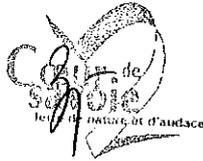
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

Le secrétaire de séance



Rémy Saint GERMAIN

La Présidente



Communauté de
Communes
Cœur de
Savoie

Béatrice SANTAIS

